

ASSOCIATION pour la DÉFENSE de la LIBRE RECHERCHE HISTORIQUE
78 rue Jean de la Fontaine, 75016 Paris

Monsieur le Président du Conseil Constitutionnel

2, rue de Montpensier

75001 PARIS

Monsieur le Président,

Nous vous prions de bien vouloir nous dire si vous paraît conforme à la constitution l'article 24 bis de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse (loi Gayssot).

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre haute considération.

Paris, le 1^{er} mars 2010

Henri Roques
secrétaire général

Michel Sergent
président